

Prérequis

Pré requis formation conseillés (non obligatoire)

- Avoir des connaissances générales du bâtiment (voir formation « Termes Techniques du Bâtiment » chez EBTP).

Objectifs

Être capable de réaliser un « **Constats de Risques d'Exposition au Plomb CREP** » selon Norme NF-X46-030.

- **Obtenir une attestation de formation obligatoire** pour se présenter à l'examen de **certification** conformément à l'arrêté du 1^{er} Juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation ...

Durée

3 jours (24h)

Délai d'accès

Immédiat

Tarifs

Voir grille des tarifs

Contact

Site : www.ebtp.fr

Tel : **05.61.37.73.79**

06.71.91.27.09

Mail : administratif@ebtp.fr

Accessibilité

Peut être adaptée / Etude au cas par cas / Fiche PSH voir site web

Formation en Présentiel

Modalités d'évaluation

Validation des acquis de formation = QCM (évaluation entre compétences attendues dans les arrêtés de compétences et celles observées)

Documents délivrés

Attestation de formation stipulant dates de présence au formation et avis de "réussite avec succès" ou non des acquis formation. Conformément à l'arrêté du 1^{er} Juillet 2024, modifiant l'arrêté du 24 Décembre 2021, modifiant l'arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de formations

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier.

Moyens matériels - Vidéo projection, plateau technique ...

Moyens humains - Formateur intervenant qualifié pratiquant, ayant exercé dans le domaine.

Documentation - Un support de cours papier format "A4" relié, reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

JOUR 1- Matin (4 heures)

- Historique du plomb en habitation,
- Les pathologies générées,

JOUR 1 – Après Midi (4 heures)

- Champ d'application de la recherche du plomb au regard de la loi,
- Habitats concernés (immeubles sur mutation avant 1948...),

JOUR 2 – Matin (4 heures)

- Comment mener les opérations expertales,
- Conseils si analyse positive et détermination du risque d'exposition,

JOUR 2 – Après Midi (4 heures)

- Les technologies actuelles pour la recherche de plomb,
- Instrument à source radioactive,
- Autres techniques... .

JOUR 3 – Matin (4 heures)

- Remplir un rapport diagnostic Plomb,
- Les conditions administratives pour être agréé par la DDAS,

JOUR 3 – Après Midi (4 heures)

- Rapport type de diagnostic et réalisation d'études de cas pratiques, émission d'un rapport selon un scénario exemple de mission.

Contrôle de connaissances (QCM) pour vérification des acquis



Conformément à l'arrêté 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification